

Procès-verbal du Conseil municipal du 04 septembre 2024

La séance débute à 14h00.

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC
Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation des procès-verbaux des 28 juin et 13 août 2024.

Après quelques informations sur les suites des faits relatés dans ces PV, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des présents.

- Décision modificative recettes de fonctionnement.

Il est à noter un satisfecit de la perception à propos de la gestion communale.

Toutefois il nous est demandé de transférer la somme de 7932,96 euros de la ligne C/0002 à la ligne C/75888.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité des présents.

- Confirmation du délégué à la commission « Agriculture » de Carcassonne Agglo.

En début de mandat, décision a été prise de nommer A. PECH à la commission « Agriculture » de l'Agglo. Les services administratifs de celle-ci ont égaré le document attestant de cette désignation. Une confirmation leur sera envoyé dans les plus brefs délais.

- Prise de décision sur les zones F.R.R

Il est demandé à la commune de se positionner et de s'inscrire, si besoin, dans l'opération « France Revitalisation Rurale ». Après étude du dossier, il s'avère que la commune n'est pas concernée par cette opération.

- Première étude sur le dossier de l'aire de jeux.

Tous les jeux à bascule, rotatifs ou balançoires doivent être contrôlés trimestriellement par un organisme certifié (APAVE). Les assurances sont extrêmement chères. De plus l'utilisation de ces jeux par les enfants doit se faire obligatoirement sous la surveillance des parents concernés. Les subventions accordées à ce genre d'équipement sont très faibles. De plus, les organismes dispensateurs demandent à choisir la destination de la subvention annuelle allouée à la commune (jeux ou voirie par exemple).

La commune assurera l'évolution de l'aire de jeux au fur et à mesure de ses possibilités.

- Lettre envoyée à la famille de Mme SIFFRE Jeanne.

La lettre demandant aux héritiers de se manifester afin de renouveler la concession du cimetière a été envoyée. Des avis ont été placardés à la porte du cimetière ainsi que sur la concession elle-même. Sans renouvellement, la concession sera récupérée par la commune au bout du délai légal.

- Modification portant sur l'intitulé de la secrétaire de Mairie.

A la fin du mois de septembre 2024 Marie FARO aura terminé sa période d'essai et deviendra la titulaire du poste.

- Convention PAY Fip.

Il est interdit à la commune, dorénavant, d'accepter des chèques bancaires en paiement (location salle polyvalente par exemple).

Il faudra désormais utiliser l'application informatique PAY Fip.

Les personnes ne sachant pas s'en servir ou ne possédant pas de matériel informatique pourront venir en mairie avec leur carte bleue où la secrétaire leur rendra ce service.

- Problème d'abattage d'arbres.

Les services du Département pratiquent l'élagage des arbres mais maintiennent, pour des raisons écologiques (puit de carbone), quelques branches en grande hauteur.

Les sociétés d'élagage monnayent leurs services à 1500 € par arbre.

La commune va étudier le prix de location d'une nacelle afin d'effectuer le travail elle-même.

- Questions diverses.

Aire de lavage : l'Agence de l'eau traine des pieds à nous verser les subventions qui nous permettraient de terminer l'aire de lavage. L'Office Français de la Biodiversité est venu jouer les médiateurs afin de nous les obtenir. L'affaire suit son cours.

Réparation de la grille d'écoulement du croisement de la rue de Montauriol et de la rue Emile POUYTES : La commune va se faire prêter une trancheuse à goudron et fera réaliser les travaux par l'employé communal.

Une relance va être faite à M V. FONT à propos de l'irrégularité d'un pilier de son portail.

La séance se termine à 15h30.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC

Le Maire A. PECH

